

COMMUNE DE LA BRUYERE

ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL

Extrait du Code de la Démocrate Locale et de la Décentralisation :

Art L1122-17. Le Conseil ne peut prendre la résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

M.....

est invité(e) pour la première fois à assister à la séance qui aura lieu le jeudi 17 décembre 2015 à la Maison communale à Rhisnes, à 19 H 30 précises.

Le 9/12/2015.

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

Y.GROIGNET

R.CAPPE

EN SEANCE PUBLIQUE :

1. Procès-verbal de la séance du 26 novembre 2015 : Approbation
2. Lecture du rapport annuel sur l'Administration et la situation des affaires de la Commune
3. Budget communal : Exercice 2016 : Approbation
4. Budget du CPAS et note de politique générale : Exercice 2016 : Approbation
5. Fabrique d'Eglise d'Emines : Budget 2015 : Modification Budgétaire n° 1 : Service ordinaire :: Décision
6. Crèche de Saint-Denis : Convention de bail : Décision
7. Service des travaux : Acquisition d'une tondeuse à gazon et d'une débroussailleuse manuelle : Décision
 - a) Cahier des charges
 - b) Devis estimatif
 - c) Mode de marché
8. Patrimoine communal : Rénovation d'un club des jeunes : Section de Rhisnes : Achat de matériaux : Décision
 - a) Cahier des charges
 - b) Devis estimatif
 - c) Mode de marché

9. Patrimoine communal : Remplacement des menuiseries et de l'isolation thermique du plafond d'une crèche : Section de Meux : Décision
 - a) Cahier des charges
 - b) Devis estimatif
 - c) Mode de marché

10. Patrimoine communal : Acquisition de défibrillateurs pour 2 salles des fêtes : Sections de Meux et Rhisnes : Décision
 - a) Cahier des charges
 - b) Devis estimatif
 - c) Mode de marché

11. Administration communale : Repas des vœux pour le personnel : Acquisition de denrées alimentaires : Décision
 - a) Cahier des charges
 - b) Devis estimatif
 - c) Mode de marché

12. Administration communale : Aide à la Promotion de l'Emploi : Cession de 2 points par le CPAS : Approbation

13. Patrimoine communal : Ancien presbytère de Warisoulx : Nouvelle convention d'occupation : Décision

COMMENTAIRES

1. /

2.-3. Voir annexes

4. Voir annexes (1 exemplaire remis à chaque chef de groupe politique)

5.

	Recettes	Dépenses	Solde
Budget initial	56.321,59 €	56.321, 59 €	0 €
Diminution des crédits	9.010,32 €	12.500,00 €	3.489,68 €
Majoration des crédits	/	3.489,68 €	-3.489,68 €
Nouveau budget	47.311,27 €	47.311,27 €	0 €

Devant les importants impayés en matière de loyer (9.010,32 €) , la Fabrique d'Église a décidé de compenser d'une part cette perte conséquente de rentrées financières et d'autre part les moyens nécessaires aux tentatives de leur récupération par une réduction drastique de ses dépenses (12.500 €).

De la sorte, aucune modification n'est enregistrée quant à la hauteur de la dotation communale.

6. Le 25 septembre 2008, le Conseil a approuvé l'affectation de locaux de l'école communale de Saint-Denis à la création d'une structure d'accueil pour jeunes enfants. Par ailleurs, il a marqué son accord sur les termes d'une convention modalisant l'occupation de ces lieux par Madame H. Wilmotte pour y garder des bambins âgés de 0 à 3 ans.

L'intéressée, par courrier du 18 septembre 2015, a souhaité mettre fin à ladite location à la date du 31 décembre 2015 avant de passer la main à Madame G. Gain, co-accueillante, qui reprendra l'activité.

Il est proposé d'accepter le nouveau contrat de bail à conclure avec cette dernière.

7. La tondeuse actuelle affiche plus de 15 années au compteur et il en résulte que nombre de ses accessoires montre des signes de vétusté importants.

Il est donc suggéré de lui substituer un nouveau matériel.

Le devis estimatif s'élève à 3.200 € TVAC.

Mode de marché : procédure négociée.

8. Le module à usage de club des jeunes à Rhisnes connaît de sérieux problèmes de toiture suite aux conditions climatiques très venteuses d'avril 2015, ainsi qu'un affaissement à plusieurs endroits de son plancher.

Il est envisagé de remédier à cette situation par le biais du placement d'une nouvelle couverture en tôles de bardage métalliques et du remplacement des plaques endommagées au sol.

Le devis estimatif atteint 5.000 € TVAC.

Mode de marché : procédure négociée.

9. Le bâtiment de la crèche de Meux présente des performances énergétiques médiocres du fait de déperditions thermiques très élevées de ses châssis et plafonds.

L'isolation de ces derniers ainsi que le remplacement des menuiseries extérieures coûteront la somme estimée de 43.000 € TVAC dont une partie sera financée par un subside UREBA (75 % mais plafonné à 22.059,15 €).

Il appartient au Conseil d'approuver ces travaux .

Mode de marché : procédure négociée.

10. Les travaux de rénovation de la salle « Nosse Maujonee » et du nouveau local du Syndicat d'Initiative à Meux sont à présent terminés. Avant leur mise en service, il est envisagé d'installer à cet endroit un défibrillateur pour pouvoir parer à toute éventualité dans ces lieux appelés à accueillir du monde de manière récurrente et importante.

Dans la même logique, il est également proposé de doter la salle des fêtes de Rhisnes de pareil équipement.

Le devis estimatif global avoisine 4000 € TVAC

Mode de marché : procédure négociée.

11. Comme chaque année, la Commune offrira à son personnel un repas à l'occasion de la cérémonie de présentation des vœux pour 2016.

le devis estimatif atteint 2.300 € TVAC.

Mode de marché : procédure négociée.

12. Le CPAS dispose d'aides à la « Promotion de l'Emploi » au travers de 26 points APE octroyés par la Wallonie pour un montant de ± 3.000 € par unité.

Ces subventions régionales doivent être totalement utilisées sous peine pour l'Autorité subsidiée de perdre la quote-part à laquelle elle n'a pas eu recours.

Le CPAS possède 2 points excédentaires qu'il est dans l'impossibilité d'affecter à un de ses agents de sorte que la cession de ces 2 points à l'Administration communale est proposée pour la durée de l'année 2016.

Il appartient au Conseil de marquer son accord sur ce transfert.

13. L'ancien presbytère de Warisoulx est actuellement occupé par l'ASBL « La Cueillette des Mouchettes » et utilisé comme maison d'accueil de la petite enfance. Cette association cessera ses activités prochainement mais une nouvelle ASBL dénommée « La Vache aux yeux bleus » prendra le relais avec le même objet social au même endroit.

Il est proposé de concéder à cette dernière un bail d'une durée de 20 ans à titre gratuit.

Il appartient au Conseil de se prononcer sur cette convention et son contenu.